



## LES FAITS MARQUANTS DE L'OSASTT-9: LUNDI 10 NOVEMBRE 2003

Les délégués près de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargée de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT-9) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) se sont réunis dans des sessions plénières et des sessions de groupes de travail. Le matin, la plénière a entendu les déclarations d'ouverture, a traité les questions d'organisation et a examiné les rapports concernant: l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes de travail thématiques (PTT); les thèmes transversaux; les activités intersessions du Bureau; et la réunion "2010 – The Global Biodiversity Challenge." L'après-midi, le Groupe de travail I (GT-I) s'est penché sur le projet de PTT consacré à la biodiversité des zones montagneuses, et le Groupe de travail II (GT-II) a planché sur les inter-connexions entre le changement climatique et la biodiversité.

### PLENIERE D'OUVERTURE

**LES DECLARATIONS:** Alfred Oteng-Yeboah (Ghana), Président de l'OSASTT-9, a noté que les aires protégées sont des outils importants pour la mise en œuvre de l'Article 8 de la CDB (conservation *In-situ*), et a indiqué que le projet de PTT consacré aux aires protégées devrait s'inspirer du travail accompli dans le cadre des autres thèmes transversaux. Il a souligné que le transfert des technologies et la coopération, sont centraux pour la réalisation des objectifs de la CDB. Le Président Oteng-Yeboah a noté la nécessité d'élaborer des objectifs et des calendriers permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CDB, et de déterminer de manière claire, les actions permettant de réaliser l'objectif fixé pour l'horizon 2010 et consistant à réduire, de manière importante, les pertes de biodiversité et à atteindre les objectifs établis dans le Plan stratégique de la CDB.

Nehemiah Rotich, au nom du Directeur exécutif du PNUE, Klaus Töpfer, a mis en exergue l'importance de la gestion des données, de l'établissement d'objectifs politiques, et de la collaboration inter-agences, et a donné un aperçu sur le travail accompli par le PNUE et d'autres processus, sur ces questions.

Soulignant que l'entrée en vigueur du Traité sur la bio-sécurité, aura lieu le 11 septembre 2003, Hamdallah Zedan, Secrétaire exécutif de la CDB, a encouragé toutes les Parties de la CDB, à ratifier le Traité de bio-sécurité. Il a mis en relief la nécessité d'un renforcement des capacités pour s'assurer de sa mise en œuvre efficace, et a exhorté les Parties et les non-Parties à mettre à verser, à titre de contribution, les données dont elles disposent, dans le mécanisme d'échange d'information de la bio-sécurité.

Nadia El-Hage Scialabba, de la FAO, a noté que le Traité international sur les ressources phylogénétiques destinées à l'alimentation et à l'agriculture, entrera en vigueur, probablement, au cours du premier semestre 2004, et a proposé l'établissement d'une initiative agricole écologique internationale, dans les aires protégées et les zones tampons.

Rocio Lichte, de la Convention-cadre sur le changement climatique (CCCC), a présenté le rapport du Groupe spécial d'experts techniques (GSET) sur la biodiversité et le changement climatique (UNEP/CBD/SBSTTA/9/11) et les conclusions de l'atelier consacré aux synergies entre la CCCC, la CDB et la Convention sur la lutte contre la désertification (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/

12). Elle a recommandé la collaboration sur les thèmes transversaux et l'adoption de l'approche basée sur la prise en compte de l'écosystème.

Susan Braatz, du FNUF, a accueilli favorablement la requête que la CDB a adressée au FNUF pour le partage des données concernant la gestion forestière durable, et son implication dans le Partenariat pour une collaboration dans le domaine forestier, en qualité de point focal pour le savoir traditionnel et la biodiversité forestière.

Sam Johnston, de l'Université des Nations Unies (UNU), a donné un aperçu sur le travail accompli par l'Institute of Advanced Studies de l'UNU, dans le domaine des aires protégées et du transfert des technologies, soulignant l'importance des avantages non-matérielles tirés de l'utilisation des ressources génétiques et des défis à relever dans l'élaboration des mécanismes de partage de ces avantages et de transfert des techniques douces.

Nick Davidson, de la Convention de Ramsar sur les Zones humides, a mis en relief les activités conjointes entre la Convention de Ramsar et la CDB, mettant l'accent sur les progrès réalisés dans l'élaboration du plan de travail intégré pour la biodiversité des zones montagneuses et des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis vers l'objectif 2010.

Le délégué des Philippines, au nom de la Région ASIE-PACIFIQUE, a requis du Secrétariat, l'organisation de réunions préparatoires régionales pour la septième réunion de la Conférence des Parties (CdP-7). L'Algérie, au nom du GROUPE AFRICAINE, a appelé au renforcement des synergies entre les accords environnementaux multilatéraux. La représentante de la Fondation Tebtebba, au nom des peuples indigènes et des organisations non gouvernementales, a souligné l'importance de garantir les droits fonciers des peuples indigènes dans les aires protégées. Elle a déclaré que les objectifs et les systèmes de suivi devraient englober des indicateurs du respect des droits de l'homme et de l'équité sociale, et a appelé à l'interdiction des essais sur terrain, dans le domaine des technologies restrictives des utilisations génétiques (GURTs).

**LES QUESTIONS D'ORGANISATION:** Outre le Président Oteng-Yeboah, les délégués ont décidé que les membres ci-après du Bureau resteront à leur poste: Boumediene Mahi (Algérie), Asghar Mohammad Fazel (République islamique d'Iran), Theresa Mundita Lim (Philippines), Peter Straka (Slovaquie), Yaroslav Movchan (Ukraine), Joseph Ronald Toussaint (Haïti), Mitzi Gurgel Valente da Costa (Brésil) et Robert Lamb (Suisse). L'élection des représentants régionaux a été reportée, en attendant la suite des consultations au sein des groupes régionaux. La Plénière a élu Theresa Mundita Lim, Rapporteur de la réunion.

Les délégués ont ensuite adopté l'ordre du jour et l'organisation des travaux (UNEP/CBD/SBSTTA/9/1 and 9/1/Add.1) sans amendement, et ont élu Robert Andren, Président du GT-I et Asghar Mohammad Fazel, Président du GT-II.

**LES RAPPORTS:** Le Secrétariat a introduit les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes de travail thématiques (UNEP/CBD/SBSTTA/9/2; UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/6, INF/14-15, and INF/31), des thèmes transversaux (UNEP/CBD/SBSTTA/9/3; UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/16-18, INF/20, and INF/37), des activités intersessions du Bureau (UNEP/CBD/SBSTTA/9/4) et de la réunion "2010 – the Global Biodiversity Challenge" (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/9).

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org>, a été rédigé par Stefan Jungcurt <stefan@iisd.org>, Dagmar Lohan, Ph.D. <dagmar@iisd.org>, Charlotte Salpin <charlotte@iisd.org>, Nicole Schabus <nicole@iisd.org>, et Sabrina Shaw <sabrina@iisd.org>. Edition numérique: Francis Dejon <franz@iisd.org>. Version française: Mongi Gadhoun <mongi@iisd.org>. Editrice en chef: Pam Chase, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: Le Gouvernement des Etats-Unis (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du Département d'Etat américain), le Ministère néerlandais des affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI, DFAIT et Environnement Canada), l'Agence suisse de l'environnement, des forêts et des paysages (SAEFL), le Royaume-Uni (à travers le DFID et DEFRA), la Commission européenne (DG-ENV), le Ministère danois des affaires étrangères, et le Gouvernement allemand (à travers le Ministère de l'environnement (BMU) et de la coopération pour le développement (BMZ)). Un soutien général a été accordé au *Bulletin* au titre de l'exercice 2003, par: le PNUE, le Gouvernement australien, les Ministères suédois de l'environnement et des affaires étrangères, le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, le Ministère norvégien des affaires étrangères, Swan International, le Ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le Ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI) et le Ministère islandais de l'environnement. La version française est financée par le Ministère français des affaires étrangères et l'OIF. Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture de vos événements par nos services, contacter le Directeur du Service Information de l'IIDD, par e-mail, à <kimo@iisd.org>, par tel: +1-212-644-0217 ou par courrier au 212 East 47th St. #21F, New York, NY 10017, USA.



Le CANADA a noté les contre-vérités scientifiques figurant dans le rapport du GSET concernant les GURTs (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/6), et la NOUVELLE ZELANDE a souligné que les nouvelles biotechnologies sont mieux gérées à travers les études menées au cas par cas, essais sur terrain compris. L'ARGENTINE a proposé d'examiner le rapport à l'OSASTT-10, et le BRESIL s'est opposé à l'adoption du rapport sans examen approfondi, indiquant que l'OSASTT devrait l'étudier avant la CdP-7. Le délégué des PHILIPPINES a déclaré que l'OSASTT et le Groupe de travail sur l'Article 8(j) (savoir traditionnel) devraient examiner le rapport concernant les GURTs, et a souligné que les Parties devraient décider du point de savoir si, oui ou non, il faut interdire l'introduction des GURTs. Le GROUPE ET CETERA a mis en garde contre le risque de voir les semences terminators devenir une réalité commerciale avant 2010, si l'homologation des GURTs n'est pas interdite.

La FINLANDE a déclaré que les références aux questions ayant trait au changement climatique ne devraient pas être restreintes au PTT consacré à la biodiversité forestière, et le Royaume-Uni a noté la nécessité d'élaborer des propositions particulières en rapport avec l'objectif 2010. Le MAROC a recommandé d'accorder une priorité aux propositions appelant à l'intégration des questions liées à la biodiversité, dans les évaluations d'impact environnemental, et la Convention de Ramsar a requis que des recommandations soient élaborées sur ce sujet.

### GROUPE DE TRAVAIL I

Le Secrétariat a introduit le PTT proposé pour la biodiversité des zones montagneuses (UNEP/CBD/SBSTTA/9/12). L'ITALIE a présenté un rapport sur le travail du GSET, à la réunion sur la biodiversité des zones montagneuses, tenue en juillet 2003 (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/11). Les délégués ont noté le besoin de traiter, de manière plus explicite, les mesures pour l'allègement de la pauvreté dans les zones montagneuses, et le rôle des connaissances et des pratiques traditionnelles des communautés indigènes et locales. L'ALLEMAGNE et d'autres ont appelé à l'établissement des priorités nationales, à la fixation d'objectifs concrets et au rattachement à des critères et indicateurs, et à des calendriers précis. La COLOMBIE et l'UKRAINE ont déclaré que les calendriers et les moyens d'exécution doivent être intégrés dans les PT. La SLOVENIE, appuyée par la NOUVELLE ZELANDE et l'UKRAINE, a recommandé une meilleure intégration avec d'autres PT.

La JORDANIE, la FRANCE, le PEROU et la POLOGNE ont appelé à une coopération accrue à travers le mécanisme d'échange d'information, y compris avec les conventions régionales portant sur les zones montagneuses. La SUISSE a suggéré que le décret promulguant le Partenariat international pour le développement durable des zones montagneuses, serve de plate-forme pour la coordination de la mise en œuvre du PT. L'ITALIE, le LIBERIA et le PEROU ont recommandé de traiter les questions de la gestion des lignes de partage des eaux et de planification de l'occupation des sols.

LA REPUBLIQUE EQUATORIALE, la COLOMBIE et le PEROU ont proposé l'adoption d'une approche plus holiste dans la gestion de la biodiversité des montagnes. La SUEDE, la SUISSE et la FINLANDE ont proposé l'insertion d'un point consacré à l'action à mener pour la lutte contre la perte des pratiques agricoles traditionnelles qui ont un effet positif sur la biodiversité des montagnes.

La TUNISIE a souligné la question de la densité démographique dans les zones montagneuses. Le MALAWI a proposé le partage des avantages, et le LIBAN a suggéré d'envisager des compensations, pour encourager les populations des zones montagneuses à y rester. L'INDE a parlé de l'impact des activités menées en amont des zones montagneuses sur les régions en aval et, appuyée par le CAMBODGE, a souligné leur importance pour le captage des cours d'eau. Le JAPON a insisté sur le maintien de la référence à "l'exploitation forestière illégale" dans le PT, et le BRESIL a proposé d'y faire référence "aux récoltes forestières non-viables." La CE a suggéré d'utiliser la formulation retenue dans le PT consacré aux forêts, pour ce qui concerne l'application des lois et le commerce.

L'UNESCO a décrit la manière dont ses activités consacrées aux zones montagneuses, sont en phase avec le PT. Le PEROU a requis la suppression de la référence aux Lignes directrices de Bonn concernant l'accès et le partage des avantages, par rapport à la promotion de l'accès des peuples indigènes, aux ressources génétiques.

### GROUPE DE TRAVAIL II

Le Secrétariat a introduit le report du GSET sur la biodiversité et le changement climatique (UNEP/CBD/SBSTTA/9/11 and UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/12). Robert Watson, Coprésident du

GSET, a passé en revue les principales conclusions du rapport, décrivant la manière dont le changement climatique exerce un impact sur la biodiversité. Il a indiqué qu'il y a tout intérêt à harmoniser les projets d'afforestation et de reforestation avec les avantages offerts par la conservation de la biodiversité, et a suggéré d'élaborer un ensemble de normes environnementales et sociales internationales communes aux fins d'éviter les conclusions perverses.

La FINLANDE, l'IRLANDE, l'ALLEMAGNE, la NORVEGE et la SUISSE, contrés par l'AUSTRALIE, le CANADA, le JAPON, la NOUVELLE ZELANDE et les ETATS-UNIS, ont recommandé que l'OSASTT adopte le synopsis du rapport. Le MEXIQUE a proposé de soumettre le synopsis et le rapport intégral à une revue, par les pairs gouvernementaux, avant de la transmettre à la CdP-7, pour adoption. Le BRESIL a déclaré que l'OSASTT devrait adopter le rapport et déférer à la CdP, les recommandations suggérées pour les interconnexions. Le délégué a mis en garde contre une interprétation du rapport, impliquant que les pays riches en biodiversité, auraient des obligations supplémentaires dans le domaine de la conservation de la biodiversité, du fait de l'impact du changement climatique. Le délégué des PAYS-BAS a suggéré que l'OSASTT commente l'exactitude du rapport s'il décide de ne pas procéder à son examen pour adoption.

La MALAISIE a appelé les Parties à se focaliser sur les synergies entre l'adaptation au changement climatique et la conservation de la biodiversité. L'IRLANDE et les PAYS-BAS ont appuyé l'idée d'élaborer un projet de lignes directrices volontaires pour la promotion des synergies entre les activités liées à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation et celles ayant trait à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable. La NOUVELLE ZELANDE, l'AUSTRALIE et le CANADA ont déclaré que l'élaboration de telles lignes directrices débordent le mandat de l'OSASTT, notant qu'il n'est pas judicieux que l'OSASTT propose des activités à la CCCC. Les ETATS-UNIS et l'ARGENTINE ont mis en garde contre la formulation de recommandations à l'adresse d'autres conventions. La GUINEE BISSAU a requis un avis concernant la manière de traduire les synergies dans la pratique.

La CCCC a déclaré que la CdP-9 de la CCCC se penchera sur le rapport du GSET. Le FEM a noté que le rapport du GSET sera intégré dans son pôle de focalisation réservé à l'utilisation durable des terres. La BANQUE MONDIALE a attiré l'attention sur son Fonds pour le Biocarbone, qui apporte son soutien aux projets établissant un lien entre les forêts et la biodiversité. Le CENTRE MONDIAL DE L'ENVIRONNEMENT a noté la nécessité de protéger les écosystèmes naturels en vue de favoriser la séquestration du carbone. DEFENDERS OF WILDLIFE et FRIENDS OF THE EARTH ont souligné l'importance d'adopter une approche coordonnée dans le traitement des questions communes au changement climatique et à la biodiversité.

### DANS LES COULOIRS

Avec la CdP-7 en vue, les délégués sont venus à l'OSASTT-9, animés du meilleur esprit, pour s'attaquer à un ordre du jour chargé, dopés comme ils semblent être, par une période intérimaire à la fois active et productive, qui a vu se dérouler une vingtaine de réunions du GSET et des groupes de liaison.

Bien que plusieurs d'entre eux aient fait part d'un certain optimisme concernant le programme de travail préliminaire sur les PA, un délégué a émis des réserves concernant l'idée d'un débat sur l'opportunité d'un instrument juridique contraignant, pour les PA, arguant que cela risque de détourner l'attention loin des sujets pressants, notamment la nécessité de mesures plus vigoureuses pour la mise en place d'un système mondial de PA.

Selon certains, l'intégration d'objectifs concrets dans les programmes de travail de la CDB risque de s'avérer plus sujette à controverse que prévu. Alors que la majorité s'est accordée sur la nécessité de réaliser l'objectif 2010, certains ont remis en question l'avantage de se fixer des objectifs sans perspectives réalistes de les concrétiser.

Outre un débat houleux possible sur la propriété des technologies, un délégué a évoqué les questions de procédure relatives au transfert des technologies, notant la faiblesse du mandat de l'élaboration des programmes de travail.

### A SUIVRE AUJOURD'HUI

**GROUPE DE TRAVAIL I:** Le GT-I se réunira à 10h dans la Salle de Conférence I, pour entamer l'examen de la question des aires protégées.

**GROUPE DE TRAVAIL II:** Le GT-II se réunira à 10h dans la Salle de Conférence II pour entamer les discussions sur le transfert des technologies et la coopération.